



AIDES

Aides individuelles aux certifications CléA

Publics concernés

- #Demandeur d'emploi

Domaines secondaires

- [#Formation professionnelle](#)
- [#Financement](#)
- [#Emploi](#)

Les aides individuelles régionales aux certifications CléA permettent de développer l'employabilité des personnes peu ou pas qualifiées, par l'obtention d'un certificat directement mobilisable auprès d'un employeur.

La certification CléA est obtenue à la suite d'une évaluation des connaissances et des compétences par un organisme évaluateur.

2 certifications sont proposées : CléA Socle de connaissances et compétences professionnelles et CléA Numérique.

Objectif

- Reprendre confiance en soi par la reconnaissance de ses connaissances et compétences professionnelles,
- Accéder si besoin à un parcours de formation et accroître ainsi ses qualifications,
- Obtenir une certification reconnue et mobilisable directement auprès des employeurs.

Calendrier

Le dépôt d'un dossier de demande est possible tout au long de l'année.

Il devra être déposé **complet 3 semaines avant la date de démarrage de l'évaluation.**

Bénéficiaire

Les néo-aquitains à la recherche d'un emploi.

Montant

Il existe 2 types d'évaluation :

- Une évaluation initiale
- Une évaluation finale.

Si l'évaluation initiale ne conduit pas à l'obtention de la certification visée, une formation pourra vous être proposée à l'issue de laquelle il vous sera possible de représenter votre candidature à une évaluation dite « finale ».

L'aide individuelle est forfaitaire. Son montant s'élève à :

- **CléA socle de connaissances et compétences professionnelles :**
 - 450 € pour une évaluation initiale
 - 250 € pour une évaluation finale
- **CléA numérique :**
 - 300 € pour une évaluation initiale
 - 150 € pour une évaluation finale

En cas d'accord, l'aide est versée directement à l'organisme évaluateur à l'issue de l'évaluation.

Critères de sélection

Le service instructeur de la Région Nouvelle-Aquitaine étudie l'ensemble de votre dossier de demande et les pièces justificatives fournies.

L'attribution de l'aide repose sur les critères suivants :

- Le dossier devra être déposé complet 3 semaines avant la date de démarrage de l'évaluation,
- L'organisme évaluateur devra être situé sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et détenir une habilitation délivrée par Certif Pro permettant de couvrir la durée de l'évaluation présentée dans le dossier de demande.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre **plateforme en ligne**, Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine. Cette plateforme est accessible via le bouton «Déposer ma demande», en bas de cette page.

- Chaque certification (Socle / Numérique) devra faire l'objet d'un dossier de demande.
- Chaque type d'évaluation (Initiale / Finale) devra également faire l'objet d'un dossier de demande.

Pour déposer votre demande, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un.

Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme.

Par la suite, vous pourrez suivre l'avancée du traitement de votre demande en vous connectant à votre compte.

Le formulaire de demande est à compléter et soumettre en ligne, accompagné des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour autorisant à travailler en France métropolitaine),
- Un justificatif de moins de 3 mois permettant d'attester le lieu de résidence principale,
- Un devis établi par l'organisme évaluateur, à vos nom/prénom, le devis type : "DEVIS_TYPE_CLEA" est téléchargeable ci-dessous.

Une fois votre dossier validé, le service instructeur de la Région Nouvelle-Aquitaine vérifie la complétude du dossier.

Votre dossier est ensuite instruit. La décision vous est notifiée par mail.

Correspondants

• Direction Formation Professionnelle et Apprentissage

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption